



The Global Language of Business

Merci de bien vouloir compléter ce document électroniquement puis d'envoyer la version PDF au Service Client de GS1 France à l'adresse suivante [serviceclient@gs1fr.org](mailto:serviceclient@gs1fr.org). Vous recevrez ensuite un e-mail vous invitant à signer électroniquement ce contrat.

# CONTRAT D'UTILISATION CODEONLINE FOOD API IMPORT

21 boulevard Haussmann  
75009 Paris  
**T** +33 (0)1 40 22 17 00  
**F** +33 (0)1 40 22 17 01  
**E** [info@gs1fr.org](mailto:info@gs1fr.org)  
Société par actions simplifiée à capital variable  
Au capital plancher de 250.000 Euros  
RCS Paris 305 545 675  
APE 8299Z - TVA FR 35 305 545 675

[www.gs1.fr](http://www.gs1.fr)

**Le présent Contrat est conclu entre :**

(Tous les champs sont obligatoires)

**GLN principal<sup>1</sup> :**

Dénomination de l'entreprise :

N° SIREN :

Adresse (N°, Rue, Code Postal, Ville) :

Représentée par :

Nom et Prénom du Représentant légal (signataire) :

Fonction du Représentant légal :

E-mail professionnel du Représentant légal (pour signature électronique) :

*Dûment habilité(e) aux fins des présentes*

Données pour l'ouverture du compte :

Nom et prénom de la personne à contacter pour l'ouverture du compte utilisateur :

E-mail pour création du compte utilisateur (à compléter si différent de l'email précédent) :

**Ci-après l' « Utilisateur »,**

ET

**GS1 France**, Société par Actions Simplifiée à Capital Variable au capital plancher de 250.000 Euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 305 545 675 et dont le siège se situe 21 boulevard Haussmann, 75009 PARIS.

**Ci-après « GS1 France ».**

**Préambule**

GS1 est l'organisation mondiale de standardisation, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter l'échange d'information et le commerce. Avec plus de 42 000 entreprises adhérentes en France, de toute taille et de tout secteur, GS1 France offre un véritable espace de collaboration leur permettant de définir et d'adopter des règles communes – des standards – qui profitent à tous. Elles peuvent ainsi mieux vendre et digitaliser leurs produits, automatiser leurs transactions, optimiser leur logistique et améliorer la traçabilité des flux.

---

<sup>1</sup> : Le GLN principal identifie l'entreprise en tant qu'entité légale. Ce code est attribué d'office par GS1 France et est transmis à l'entreprise lors de son adhésion dans le courrier de confirmation.

Dans ce cadre, avec la conception d'un catalogue numérique des aliments, appelé « CodeOnline Food », GS1 France regroupe au sein d'un registre commun, alimenté directement par les marques, les étiquettes digitalisées des produits commercialisés en France.

Afin de permettre aux différents acteurs de l'écosystème de GS1 France d'enrichir la plateforme CodeOnline Food, GS1 France a choisi de mettre à disposition différents outils dont l'API Import (ci-après l'« API »), objet du présent contrat (ci-après le « Contrat »).

## **I. Objet**

Afin de permettre aux différents acteurs de son écosystème d'importer de la donnée en masse sur la plateforme CodeOnline Food, GS1 France a souhaité mettre à disposition de ses adhérents une API de type REST permettant d'importer de l'information détaillée sur un ou plusieurs produits.

Le format de réponse sera un format JSON.

### **Sécurité**

La communication se fait par HTTPS afin de chiffrer les échanges entre client et serveur, notamment pour protéger les accès utilisateur/mot de passe. L'authentification est ensuite gérée par le protocole JWT, standard ouvert permettant à deux parties d'échanger de manière sûre des informations encapsulées dans un jeton (token) signé numériquement. Un accès utilisateur (login/mot de passe) sera communiqué à l'utilisateur à compter de la signature du présent contrat avec GS1 France.

## **II. Prestations**

Les prestations relatives à l'API sont exclusivement réservées aux adhérents de GS1 France (dont GS1 Partenaires). La prestation fournie par GS1 France dans le cadre de l'API comprend la fourniture d'une API permettant l'import de Données produit structurées mises à disposition de l'écosystème GS1 et, par extension, au consommateur.

GS1 France continuera à développer et mettre à jour l'API. Les modifications techniques qui en résulteront seront communiquées à l'Utilisateur. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur supporte seul les coûts résultant des adaptations aux modifications du fonctionnement.

La connexion à l'API est possible selon les règles établies par GS1 France notamment relatives aux conditions d'accès ainsi qu'aux spécifications techniques. La mise en place des installations et moyens techniques nécessaires est exclue de l'objet du présent abonnement. L'Utilisateur est expressément informé que GS1 France n'a pas la possibilité de contrôler les installations et les moyens techniques de l'Utilisateur, ni leur compatibilité avec l'accès à l'API. La responsabilité de GS1 France ne peut donc être engagée pour les dommages causés par des insuffisances, des défauts et/ou une incompatibilité existante entre les installations et moyens techniques de l'Utilisateur et l'accès à l'API.

## **III. Obligation de l'Utilisateur**

L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude et de la complétude des données, informations, textes, images, logos et URL (ci-après les « Données ») importé sur la Plateforme CodeOnlineFood. Il s'engage ainsi à ce que les Données soient exactes, complètes et à jour.

Les Données transmises par l'Utilisateur de l'API doivent correspondre aux spécifications générales de GS1 France. L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude et de l'actualisation des données qu'il a transmises.

L'Utilisateur s'engage à être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'importation, la publication et le transfert des Données.

À cet égard, l'Utilisateur autorise la communication, l'exploitation, et le transfert, à quelque fin que ce soit y compris commerciale, des Données, que ce soit par GS1 et/ou tout autre utilisateur et/ou tout tiers le cas échéant, et ce tant en France qu'à l'étranger et y compris en dehors de l'Union Européenne.

L'Utilisateur autorise notamment la publication et la communication des Données en Open Data, sans qu'aucune condition d'utilisation des Données ne puisse être imposée. L'Utilisateur s'engage à avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires lui permettant d'importer les Données.

L'Utilisateur s'engage notamment, dans le cas où il importerait de la donnée sur des GCP (Global Company Prefix) ne lui ayant pas été directement licenciés, à signer ou faire signer l'Annexe A. Cette obligation ne s'applique pas si l'Utilisateur est un tiers permettant à ses propres clients, via sa solution informatique, d'importer des Données dans CodeOnline Food via l'API. Néanmoins, il s'engage à faciliter la signature de ce document auprès de ses clients.

L'Utilisateur ne pourra pas demander la suppression des Données déjà importées dans la plateforme CodeOnline Food sauf obligation légale (interdiction d'utilisation d'une marque, image enfreignant les droits d'auteur d'un tiers etc.). L'Utilisateur devra alors formuler sa demande, par écrit, à GS1 France qui en déterminera la légitimité et procédera, le cas échéant, à la suppression des Données concernées.

Dans le cas où l'Utilisateur est un tiers permettant à ses propres clients, via sa solution informatique, d'importer des données dans CodeOnline Food via l'API, il garantit à GS1 France que ses clients sont soumis aux mêmes obligations que celles énoncées au présent Contrat.

L'Utilisateur s'engage à faire un usage raisonnable de l'API notamment en ce qui concerne le nombre de requêtes effectuées. S'agissant d'une phase de test, GS1 France se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de réduire le nombre de requêtes effectuées via l'API.

GS1 France a le droit de bloquer à tout moment, sans délai et sans avertissement préalable, l'accès de l'Utilisateur à l'API si celui-ci l'utilise à des fins non autorisées expressément par le présent Contrat ou les spécifications techniques. L'Utilisateur est responsable sans restriction vis-à-vis de GS1 France des dommages éventuellement causés par une mauvaise utilisation de l'API.

Dans cette hypothèse, la licence pourra être résiliée de plein droit par GS1 France, sans que l'Utilisateur puisse prétendre à un remboursement et/ou à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit. Plus généralement, la responsabilité de GS1 France ne pourra être engagée en cas de manipulation erronée ou non autorisée de l'API.

#### **IV. Aménagement d'un accès à l'API**

L'Utilisateur charge par la présente GS1 France de la mise en place d'un accès permettant la connexion de l'outil de l'Utilisateur à l'API. Pour cela, l'Utilisateur doit mettre à disposition l'infrastructure informatique nécessaire requise dans son entreprise, selon les spécifications techniques communiquées par GS1 France.

La signature du présent Contrat constitue une commande pour l'aménagement d'un accès à l'API. Sous réserve que les données de la demande d'abonnement soient correctement et valablement renseignées, que le présent contrat soit dûment complété, daté, paraphés et signés, et que l'Utilisateur satisfasse aux critères l'autorisant à bénéficier des prestations de l'API, GS1 France lui confirmera l'acceptation de la commande.

GS1 France organisera dans les meilleurs délais la mise en place de l'accès à l'API pour l'outil de l'Utilisateur.

La licence d'utilisation de l'API est accordée à l'Utilisateur à compter de la mise à disposition par GS1 France de la connexion au réseau jusqu'à la fin de l'année en cours. Cette licence se renouvellera ensuite par tacite reconduction, par période de douze mois. L'utilisation de l'API est incluse dans l'adhésion.

## **V. Responsabilité de GS1 France**

GS1 France s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de GS1 France est une obligation de moyen à l'exclusion de toute autre.

GS1 France n'est redevable d'aucun contrôle et n'assume aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'intégrité des Données. Toute responsabilité de GS1 France est également exclue en ce qui concerne les dommages provoqués par une panne de liaisons de communication.

GS1 France ne saurait être responsable notamment en cas d'interruption partielle ou totale de l'accès au service CodeOnline, résultant notamment d'éventuelles pannes ou interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'API ou encore en cas de défaillances imputables aux éventuels prestataires extérieurs en charge de la gestion dudit service. Le cas échéant, GS1 France s'efforcera d'en informer l'Utilisateur dans un délai raisonnable. GS1 France n'assume aucune responsabilité pour les coûts engendrés par de telles interruptions.

En aucun cas, GS1 France ne pourrait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage indirect résultant de l'utilisation de l'API.

En cas de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence à ce jour, à savoir notamment par suite de guerre, émeute, inondation, incendie, interruption ou rupture des communications et/ou de fourniture d'électricité, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de GS1 France mettant obstacle à la fourniture du présent service, la responsabilité de GS1 France ne saurait être engagée et ses engagements cesseraient immédiatement sans aucun droit à un dédommagement quelconque pour les utilisateurs du service.

## **VI. Modification et Résiliation**

GS1 France se réserve le droit de procéder pendant la durée du Contrat à des modifications de l'API ou de certaines clauses. En cas d'acceptation de ces modifications par l'Utilisateur, un avenant ou, en cas de modifications majeures, un nouveau Contrat devra être signé par les deux Parties. En cas de refus par l'Utilisateur de ces modifications, ce dernier pourra résilier par anticipation son accès à l'API par lettre recommandée avec avis de réception adressée à GS1 France dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de l'information de la modification à venir du présent Contrat. A l'issue de ce délai et à défaut de résiliation anticipée, l'accord de l'Utilisateur aux nouvelles conditions sera considéré comme acquis.

Chaque partie pourra résilier le présent Contrat sous réserve d'envoi par lettre recommandée avec avis de réception adressée à GS1 France l'informant de la volonté de résiliation, 3 mois avant sa date d'anniversaire.

En cas de mise en danger de la capacité de fonctionnement des systèmes, ou de manquement par l'Utilisateur à l'une de ses obligations, GS1 France pourra résilier l'abonnement dans un délai de huit (8) jours après la réception par l'Utilisateur d'une mise en demeure demeurée infructueuse. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit.

## **VII. Informatique et liberté**

Chaque Partie peut être susceptible d'effectuer, pour le compte de l'autre Partie, dans le cadre du Contrat, des traitements informatiques portant sur des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« les Données Personnelles »).

Chaque Partie s'engage à ce titre à respecter, pour ce qui la concerne, l'ensemble des dispositions qui lui sont applicables au titre de la réglementation en vigueur, et notamment au titre de la loi n° 78-17 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement européen sur la protection des données).

En conséquence, chaque Partie déclare avoir effectué, préalablement à la conclusion du Contrat, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, les formalités lui incombant au titre de cette réglementation.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de communication, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer par courriel à tout moment à l'adresse suivante : « [serviceclient@gs1fr.org](mailto:serviceclient@gs1fr.org) ».

## **VIII. Signature électronique**

Les Parties conviennent expressément que le présent Contrat (et/ou ses éventuelles annexes et/ou avenants) pourra être exécuté sous forme électronique, le consentement des signataires étant garanti au moyen d'une signature électronique telle que définie à l'article 1367 du Code Civil.

Le cas échéant, les Parties conviennent expressément que le document sous forme électronique pourra :

- Constituer l'original du document au même titre qu'un document sous format papier ;
- Etre parfaitement valable entre elle. Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du document, sur le seul fondement de leur nature électronique ;
- Constituer une preuve, avoir la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et pourra valablement lui être opposé.

Dans ce cadre, les Parties attestent accepter l'utilisation de solution de signatures électroniques telles que « AdobeSign ». Il est précisé que le document sous forme électronique ne peut conférer plus ou moins de droits ou d'obligations aux Parties que s'il avait été établi, signé et conservé sur support papier.

## **IX. Dispositions générales**

La nullité de l'une quelconque des dispositions du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres dispositions. L'Utilisateur ne peut en aucun cas céder ou transmettre à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de son abonnement sans l'accord préalable et écrit de GS1 France.

## **X. Droit applicable - Attribution de juridiction**

Le présent Contrat est régi par le droit français. Tout différent relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution, l'expiration et/ou la résiliation du présent Contrat sera soumis au tribunal compétent de Paris.

## **XI. Domiciliation – Notification**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile à leurs sièges sociaux respectifs. Toutes notifications entre les parties seront faites par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à ....., le .....

**Pour GS1 France**

Cédric Lecolley

Directeur Commercial et Filières

**Pour l'Utilisateur**